



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 novembre 2022

Présents : BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DAMOUR Christophe, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération 1 : Régularisation voie communale du Tuquet

Suite à la régularisation de l'assiette de la voie communale du Tuquet, 2 micros parcelles (52 et 31 m²) appartenant à la famille Boilevin ont été oubliées. Dans le cadre de la succession de Monsieur Jean-Noël Boilevin, le notaire a estimé ces parcelles à 100 €. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de ces parcelles pour régulariser la situation.

Délibération 2 : Motion concernant la crise financière et énergétique de l'AMF

L'association des Maires de France, préoccupée par les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des collectivités, propose à celles-ci de prendre une motion afin de soutenir ses propositions faites auprès de la première ministre.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de soutenir cette motion.

Information : Prévision d'atterrissage financier 2022

Les prévisions de clôture de l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	64 261,70 €
DEPENSES	61 612,55 €
RESULTAT	2 649,15 €

CAF BRUTE	5 325,91	8,29 %
CAF NETTE	3 125,01	4,86 %

Débat : Débat d'orientation budgétaire 2023

Le conseil municipal débat des projets envisageables pour les années à venir :

- Installation d'un système d'alarme plus fiable
- Mise en lumière de l'église
- Amélioration de l'isolation acoustique et thermique de la salle communale
- Ravalement des façades de la mairie et de la salle communale
- Acquisition d'un terrain en vue de l'extension du parking de la salle communale

Ces projets feront l'objet d'estimation qui seront débattus lors du prochain conseil municipal.

Information : remplacement de l'échelle d'accès au clocher de l'église

Le Département étant susceptible de subventionner cette opération à hauteur de 40 %, la réfection du portillon d'accès au clocher a été ajoutée au devis initial pour un montant total de 4 887,00 € HT.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité le nouveau devis.

Il décide par ailleurs que l'échelle existante à crinoline en aluminium sera mise en vente.

Information : Retour au tarif réglementé de vente de l'électricité

Le groupement d'achat d'électricité arrive à échéance le 31 décembre 2022. Compte tenu des prévisions d'augmentation des prix de l'électricité en 2023 : 200 à 300 € le MWh pour le groupement d'achat contre 90 € le MWh pour le tarif réglementé. Le SDEG propose aux communes éligibles de sortir du groupement d'achat pour revenir au tarif réglementé de vente.

La commune de Saint-Laurent des Combes étant éligible, elle reviendra au tarif réglementé pour 2023.

Information : Retour sur le marathon de stratégie financière de la CdC

Le maire et les adjoints font au conseil municipal un compte rendu de la réunion consacrée à la stratégie financière de la CdC Lavalette Tude Dronne, à laquelle ils ont participé.

Questions diverses :

- Le conseil municipal décide de limiter les illuminations de Noël à la guirlande du sapin de la place de l'église.
- Le repas des habitants aura lieu le dimanche 29 janvier 2023.
- Le moteur du ventilateur du compresseur de la chambre froide, devenu bruyant a été remplacé par la société Clim&Froid.
- La cérémonie de commémoration du 11 novembre 2022 sera célébrée conjointement avec la commune de Saint-Martial :
 - à 11H00 au monument aux morts de Saint-Laurent des Combes
 - à 11H30 au monument aux morts de Saint-Martial

Elle sera suivie d'un apéritif offert par les communes.

La prochaine réunion est fixée au lundi 5 décembre 2022.

Clôture de la séance à 22h30